

Analyse de situations professionnelles

Étude de cas n° 7

"Se traiter" ne veut rien dire

*Cas proposé par **Jean-Pierre OBIN**
Inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) honoraire
Expert associé au Centre international d'études pédagogiques*

Février 2010

Présentation du cas

A. L'établissement.....	2
B. La situation	2
C. Informations complémentaires apportées en séance par l'auteur du cas.....	4

Questionnement

Démarches, questions à se poser.....	5
--------------------------------------	---

I – Présentation du cas

A. L'établissement

Le lycée Blaise Pascal, situé dans un quartier résidentiel d'une préfecture de Région, scolarise 1250 élèves issus majoritairement du gros collège du même nom implanté sur le même site, et EPLE autonome depuis la décentralisation.

Ces collégiens, qui poursuivent "naturellement" leur scolarité au lycée, rencontrent peu de difficultés d'adaptation et sont familiers des lieux qu'ils partagent depuis la sixième : cour de récréation, service de restauration, installations sportives. Très largement favorisés (bourgeoisie d'argent) ces deux établissements jouissent d'une bonne image, et ce depuis longtemps, car il s'agit d'un lycée "historique" de la ville, qui accueille de plus des classes préparatoires scientifiques.

Un certain nombre de professeurs ont un service partagé entre les deux établissements et ce depuis longtemps.

Un collège ZEP de 350 élèves complète désormais le secteur de recrutement du lycée : ses élèves redoutent leur affectation dans ce "lycée de bourgeois" où ils disent ne pas se sentir à l'aise : trop grand, trop sélectif... Il n'est pas rare en effet d'entendre, lors des conseils de classe, "Ah ! Évidemment, il vient du collège ZEP", ou bien "Elle n'a pas sa place ici" en cas de difficulté scolaire.

Récemment nommés, la proviseure du lycée Blaise Pascal et le principal du collège ZEP mènent une politique volontaire de rapprochement des deux établissements, d'intégration et de meilleure réussite scolaire des élèves, en grand nombre d'origine maghrébine. La proviseure, fille et petite-fille de républicains espagnols et aînée de 8 enfants, s'identifie volontiers à ces élèves, surtout aux filles auxquelles elle confie parfois qu'elle aussi est "la première française de la famille".

B. La situation

Nous sommes au deuxième trimestre et les conseils de classe viennent de se tenir. La proviseure reçoit une demande de rendez-vous en urgence : les parents de Samuel souhaitent la rencontrer dès le lendemain matin. Elle y voit une réaction à l'avis du conseil de classe qui s'est prononcé à titre provisoire contre son passage en première ES.

À la première heure, père et mère se présentent, accompagnés de leur fils aîné, ancien élève du lycée et désormais en licence de droit. Ils le disent très proche de son frère et ils souhaitent sa présence lors de l'entretien. La proviseure accepte, pensant toujours qu'il s'agit de parler orientation et conseils pour la scolarité.

Tendu, le père déclare que Samuel a été victime de propos antisémites en classe lors du cours de mathématiques : une élève de sa classe, Malika, l'a traité de "sale juif". Cette agression, dit-il, est intolérable et de nature à porter préjudice à la scolarité de son fils. De toute façon il a décidé de porter plainte. La mère ajoute que son fils est très sensible, qu'il est très affecté par ces propos et en est tombé malade.

La proviseure dit ne pas être informée de l'incident, mais annonce qu'elle va sans délai prendre l'attache du professeur de mathématiques qui est également le professeur principal de la classe ; elle ajoute qu'elle verra Samuel dont elle connaît les problèmes variés et aussi Malika, une très bonne élève qui n'a posé aucun problème à ce jour. Quant au dépôt de plainte, elle laisse bien évidemment aux parents le soin de juger de son opportunité : c'est un droit élémentaire de toute victime.

Le frère aîné intervient brutalement pour dire qu'il trouve inadmissible qu'on ne les croie pas sur parole, qu'il connaît bien le racisme de ces gens-là, qu'il est président d'une association d'étudiants juifs et, presque menaçant, qu'on entendra parler de cette affaire. La proviseure lui demande de modérer ses propos, de rester à sa place et finit par lui enjoindre, devant son agressivité, de quitter son bureau. Il est convenu avec les parents de se revoir au plus vite dès que des éléments d'information auront été recueillis. Ce qui est fait immédiatement.

Il s'avère que Samuel semble bien être à l'origine des faits : depuis le début de l'année il invective les trois jeunes filles d'origine maghrébine de sa classe, les traitant de "sales arabes, pouffes, salopes", les invitant à retourner dans leur "quartier de merde"... Elles n'ont jamais osé se plaindre et il aura fallu cet incident pour qu'elles disent ce qu'il en est. Malika reconnaît ses propos, mais dit regretter d'avoir riposté par une insulte raciste (cette seule fois) à des propos racistes et sexistes répétés, elle dit également n'en plus pouvoir et souligne qu'elle a tout de suite présenté des excuses devant la classe et le professeur qui a pensé l'incident clos. Elle supplie le chef d'établissement de ne rien dire à son père dont elle redoute la réaction si elle apparaît mêlée à "des histoires". Délégués et autres élèves de la classe confirment cette version des faits dont tous minimisent la gravité en disant que "se traiter ne veut rien dire". C'est d'ailleurs le point de vue de Samuel, qui reconnaît ses provocations.

Lors de l'entretien qui suit, et se fait en présence du professeur principal, le père semble seulement préoccupé par le passage en première de son fils. Même s'il reconnaît avoir été alerté à plusieurs reprises de ses difficultés (travail, comportement, ce qui a valu à Samuel des punitions et deux avertissements), il persiste à dire que l'incident perturbe dangereusement la scolarité de son fils et semble dans un déni complet de la réalité. Il confirme qu'il va porter plainte et que sa famille saura aussi qui saisir afin de faire valoir son bon droit.

Le lendemain, le chef d'établissement reçoit une convocation au cabinet du recteur. Ce sera le premier de quatre "entretiens" menés conjointement par l'IPR Vie scolaire et le directeur de cabinet, au cours desquels il lui sera demandé successivement sa version des faits, puis un rapport écrit, puis un dossier complet sur l'affaire, avec contributions des membres de l'équipe éducative. Au cours de l'un de ces entretiens, la proviseure apprend que le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIJF) est intervenu directement auprès du recteur. Pour finir, le directeur de cabinet lui fait connaître "la demande expresse de Monsieur le recteur" de faire passer Malika en conseil de discipline afin de lui infliger une "sanction exemplaire".

C. Informations complémentaires apportées en séance par l'auteur du cas

La proviseure accomplit sa 3^e année dans le lycée.

Malika, élève brillante, est orientée en S.

Samuel, élève très moyen, est orienté en STG : cette inversion dans les représentations entre la réussite scolaire et l'origine des familles est difficile à vivre pour Samuel et à accepter pour sa famille.

Le frère de Samuel est président local de l'Union des étudiants juifs de France.

La famille de Samuel porte plainte. Malika et son père sont convoqués à la police.

Le directeur de cabinet du recteur, jeune adjoint de collègue, a été le professeur particulier de la fille du recteur avant sa nomination.

La professeure principale atteste que Malika a bien présenté des excuses à Samuel devant elle.

II – Questionnement

Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

La démarche proposée pour l'analyse de ce type de situations est détaillée dans le document de l'auteur intitulé "[grille d'analyse](#)"

Les principales questions à se poser sont récapitulées ci-dessous :

" (...) Les grilles d'analyse le plus souvent utilisées – psychologiques, psychanalytiques, sociologiques ou psychosociologiques – sont extérieures à la sphère professionnelle des personnels de direction. Leur utilisation permet souvent d'éclairer une situation, mais rarement de mieux agir : le chef d'établissement n'est ni un thérapeute ni un travailleur social. La grille d'analyse proposée ici est fondée à l'inverse sur les normes d'action *internes* des situations professionnelles scolaires : le droit, norme interne de l'institution ; la morale et l'éthique, normes d'action intériorisées des acteurs (...).

Le droit

(...) En pratique, l'étude de cas se poursuit donc par la recherche des éléments et des aspects juridiques présents (ou qui devraient l'être) dans la situation. Les questions le plus souvent posées par l'animateur pour lancer ou relancer cet examen sont :

- que doit-on faire (ou surtout ne pas faire) dans cette situation ?
- que devrait faire (ou surtout ne pas faire) tel protagoniste dans la situation ?
- que disent les textes (le décret de 1985, le règlement intérieur...) à ce propos ?
- d'autres parties du droit ne sont-elles pas concernées ?

La morale

(...) En pratique, l'étude de cas commence par l'examen des éventuels éléments moraux présents dans la situation, autour de deux questions bien distinctes :

- certains comportements peuvent-ils se comprendre par les impératifs moraux de certains protagonistes ?
- l'égale dignité de tous a-t-elle été respectée ?

L'éthique

(...) En pratique, après avoir balisé le cas par les obligations morales et juridiques, l'étude se poursuit par l'abord de la dimension éthique, autour de deux recherches successives bien distinctes :

- l'élucidation des conduites d'acteurs, en particulier des valeurs au nom desquelles ils agissent ou proposent d'agir ;
- la recherche de la meilleure (ou moins mauvaise) manière d'agir si l'on était à la place de... (du chef, de l'adjoint...).

Dans cette toute dernière partie de l'étude, directement centrée sur les perspectives d'action, les questions le plus souvent posées aux membres du groupe par l'animateur sont :

- au nom de quoi proposez-vous cette solution ?
- comment, selon vous, agir au mieux pour...(l'élève, le professeur, la famille, vous-même, l'établissement...)?
- quelles tensions percevez-vous entre ces choix possibles et les dimensions juridiques et morales ?
- en fin de compte, que choisissez-vous de faire et pourquoi ? "